

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 mai 2025

**Rapporteur :
Madame Anna-Vari
CHAPALAIN**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 22/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/05/2025 (accusé de réception du 22/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de conventions de service d'achat centralisé (centrales d'achat)

Signature de conventions de service d'achat centralisé (centrales d'achat)

Par délibération du 9 novembre 2023, le conseil communautaire a décidé d'adhérer à la centrale d'achat du RESAH (Réseaux des Acheteurs Hospitaliers). Cette centrale d'achat est accessible à tous les pouvoirs adjudicateurs intervenant à titre principal ou accessoire dans les secteurs sanitaires, médico-social et social et dotée d'un Centre de l'innovation par les achats visant à optimiser la relation entre acheteurs et industriels par l'innovation.

Adhérer au Resah c'est la possibilité pour Quimper Bretagne Occidentale de bénéficier de conditions tarifaires plus avantageuses dans un environnement juridique sécurisé.

Dans le cadre de cette adhésion, il est proposé de conventionner avec le RESAH pour les marchés publics suivants :

- ***Acquisition, location, installation, mise en service, et maintenance de solutions d'impression, de numérisation, de gestion documentaire et de gestion de courriers et prestations associées – CT (2023-R045-000-000)***

Le marché a pour objet l'acquisition, location, installation, mise en service, et maintenance de solutions d'impression, de numérisation, de gestion documentaire et de gestion de courriers et prestations associées – CT.

Le marché a pour objet le renouvellement en acquisition, l'installation, la mise en service et la maintenance d'une partie du parc d'imprimantes et de copieurs multifonctions utilisés par Quimper Bretagne Occidentale, la Ville de Quimper, et l'ensemble des communes et partenaires utilisant les services de la DCSI. Le marché inclut également l'installation, la

configuration, le support du logiciel de gestion d'impression SafeQ utilisé par les collectivités.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel, attribué à un opérateur économique, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Les prestations sont réparties en 6 lots, la collectivité souhaite souscrire au lot suivant :

Lots	Désignation
5	Fourniture de Solutions d'impression numérique libre-service et de gestion électronique des documents et des courriers -CT

L'accord cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 4. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 60 mois.

L'accord-cadre est conclu à compter du 01/06/2025.

Le montant maximum annuel des prestations est défini comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT
5	Fourniture de Solutions d'impression numérique libre-service et de gestion électronique des documents et des courriers -CT	325.000,00 €

L'attributaire de l'accord-cadre est le suivant :

Lot	Entreprise
5	KONICA MINOLTA Business Solutions France Espace Performance, Bâtiment N 35760 Saint-Grégoire

- ***Marché Équipement d'infrastructure informatique (2022-009)***

Le marché a pour objet la fourniture d'équipement d'infrastructure informatique.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel, attribué à un opérateur économique, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Les prestations sont réparties en 6 lots, la collectivité souhaite souscrire aux lots suivants :

Lots	Désignation
3	Solutions monoconstructeur Dell technologies
4	Solutions multiconstructeurs

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre séparé.

L'accord-cadre est conclu à compter du 01/06/2025 et jusqu'au 18/01/2027.

Le montant maximum des prestations est défini comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT
3	Solutions monoconstructeur Dell technologies	600 000,00 €
4	Solutions multiconstructeurs	600 000,00 €

Les attributaires de l'accord-cadre sont les suivants :

Lot	Entreprise
3	RED IT 260 RUE DENIS PAPIN 13290 AIX-EN-PROVENCE
4	SCC FRANCE 96 RUE DES TROIS FONTANOT 92744 NANTERRE CEDEX

Par délibération du 26 septembre 2024, le conseil communautaire a décidé d'adhérer à la centrale d'achat CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms). La CANUT a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms.

Dans le cadre de cette adhésion, il est proposé de conventionner avec la CANUT les marchés publics suivants :

- ***Fourniture de licences et de services en ligne pour les systèmes d'information équipés de solutions Microsoft, et services bureautiques en lignes alternatifs (N° 2024_AOO_HAUT_VOLUME)***

Le marché a pour objet notamment la location de matériels d'impression haut volume ainsi que des prestations de formation, de maintenance et d'assistance technique dédiés aux besoins particuliers d'un Centre de Reprographie.

La procédure utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel, attribué à un opérateur économique, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le marché a pour objet la location de la Gamme de systèmes de production noir & blanc et couleur offrant productivité, polyvalence, qualité et fiabilité pour répondre aux besoins des professionnels de l'impression et de la reprographie.

L'accord cadre est conclu pour une période initiale de 5 ans. La durée maximale du contrat est de 60 mois.

Le montant maximum annuel des prestations est de 500 000 € HT.

L'accord-cadre est conclu à compter du 01/10/2025.

L'attributaire de l'accord-cadre est :
KONICA MINOLTA Business Solutions France
Espace Performance, Bâtiment N
35760 Saint-Grégoire

- ***Fourniture de licences et de services en ligne pour les systèmes d'information équipés de solutions Microsoft, et services bureautiques en lignes alternatifs (N°2024_AOO_MICA)***

Le marché a pour objet l'acquisition et le renouvellement des contrats Microsoft qui centralisent l'ensemble des droits de licences et abonnements aux services en ligne utilisés par Quimper Bretagne, la Ville de Quimper, et l'ensemble des communes et partenaires utilisant les services de la DCSI.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel, attribué à un opérateur économique, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Les prestations sont réparties en 2 lots, la collectivité souhaite souscrire au lot suivant :

Lots	Désignation
1	Fourniture de licences et de services en ligne permettant d'assurer le fonctionnement des systèmes d'information basés sur les technologies Microsoft, tant pour les postes de travail que pour les infrastructures, les services associés, et le support éditeur.

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre séparé.

L'accord cadre est conclu pour une durée ferme de 36 mois.

L'accord-cadre est conclu à compter du 01/06/2025.

Le montant maximum des prestations est défini comme suit :

Maximum HT
1 300 000,00 €

L'attributaire est la société :
SCC France,
96, rue des Trois Fontanot
92744 Nanterre Cedex.

- ***Fourniture et la distribution de logiciels multi-éditeurs et de prestations de services associées (N° 024_AOO_MULTIEDITEURS)***

Le marché a pour objet la fourniture et la distribution de logiciels multi-éditeurs et de prestations de services associées.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat est un accord-cadre mono-attributaire non alloti à bons de commandes lancé dans les conditions prévues aux articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre est conclu à compter du 04/03/2025 et jusqu'au 04/03/2028.

Le montant maximum des prestations est défini comme suit :

Maximum HT
100 000 €

L'attributaire est la société SCC France, 96, rue des Trois Fontanot – 92744 Nanterre Cedex.

- ***Prestations spécialisées sur les technologies Microsoft (2024_AOO_PSTM)***

Le marché porte sur la délivrance de prestations intellectuelles spécialisées permettant d'apporter des conseils sur l'implémentation des technologies Microsoft, et l'accompagnement dans leur mise en œuvre.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat est un accord-cadre multi-attributaires non alloti à bons de commandes lancé dans les conditions prévues aux articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre est conclu à compter du 02/04/2025 et jusqu'au 22/10/2028.

Le montant maximum des prestations est défini comme suit :

Maximum HT
100 000 €

Les attributaires sont :

- la société BLUE SOFT EMPOWER (ex PROJETLYS), 39 Rue des Docks 69009 LYON.
- La société COMPUTACENTER France, 229 rue de la Belle Etoile, ZI Paris Nord II – BP 52387 – 95943 Roissy CDG Cedex – France

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'autoriser madame la présidente à signer:

- les deux conventions RESAH ;
- les quatre conventions CANUT.